



LA POMME VERTE

BULLETIN D'INFORMATION DE SERMAISE ENVIRONNEMENT

Numéro Spécial Juin 2006

La Charte du Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse va être révisée

*Des élus organisent un débat public
sur ce sujet avec la population*

- Pour valoriser et protéger notre patrimoine paysager, naturel, historique, culturel et architectural ;
- Pour enrichir notre qualité de vie ;
- Pour dynamiser la vie locale dans un cadre harmonieux ;
- Pour favoriser l'emploi, l'activité économique, touristique et socio-culturelle,

**Une opportunité pour notre Commune
d'intégrer le périmètre d'études du P.N.R.
de la Haute-Vallée de Chevreuse**

Pour s'informer, en discuter et en débattre

RÉUNION PUBLIQUE

Mardi 20 juin 2006, à 20 h 30

Centre Culturel de Dourdan



FAVO FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DE PROTECTION
DE L'ENVIRONNEMENT DE LA HAUTE VALLÉE DE L'ORGE

Fondée en 1974

Hôtel de Ville, 91530 Saint-Chéron

LETTRE OUVERTE

A Mesdames et Messieurs les Maires et Conseillers Municipaux des Communes de

Angervilliers

Breux-Jouy

Corbreuse

Dourdan

La Forêt-le-Roi

Le Val-Saint-Germain

Les Granges-le-Roi

Ponthévrard

Richarville

Roinville-sous-Dourdan

Saint-Chéron

Saint-Cyr-sous-Dourdan

Saint-Martin-de-Bréthencourt

Sainte-Mesme

Sermaise

Madame, Monsieur,

Les adhérents des associations écologiques que nous représentons, ainsi que l'ensemble de la population de notre Région, aspirent à un cadre de vie de qualité respectueux de son patrimoine paysager, naturel, historique et culturel dont la valorisation, la protection et la pérennité, trop souvent mis à mal, doivent être pris en compte par les élus en charge de gérer les collectivités locales dans un souci de développement durable.

L'opportunité de la révision de la Charte du Parc Naturel Régional de la Haute-Vallée de Chevreuse, dont le périmètre pourrait être étendu aux territoires de nos Communes, est une occasion qu'il nous appartient de saisir ensemble. Après une première analyse géographique, historique et paysagère, nous pensons que les communes citées (liste non exhaustive) sont particulièrement concernées.

A cet effet, nous vous demandons d'agir au sein de vos conseils municipaux respectifs pour prendre une délibération tendant à ce que votre Commune s'inscrive dans le périmètre d'études de la révision de cette Charte. Ainsi, le moment venu, sous réserve de son admissibilité dans le périmètre arrêté par le Conseil Régional d'Ile-de-France, votre Commune pourra, si elle le souhaite et en parfaite connaissance de cause, demander son intégration effective dans le périmètre du P.N.R. et signer sa Charte révisée.

L'intérêt économique, social, culturel et environnemental de notre intervention dans ce débat public ne vous aura pas échappé, c'est pourquoi pour s'informer, en discuter et en débattre, avec la participation de plusieurs personnalités qualifiées, vous êtes convié (e) à une

RÉUNION PUBLIQUE

qui se tiendra

MARDI 20 JUIN 2006, à 20 h 30

Centre Culturel de Dourdan

Soyez assuré(e), Madame, Monsieur, de notre parfaite considération.

Le Conseil d'administration